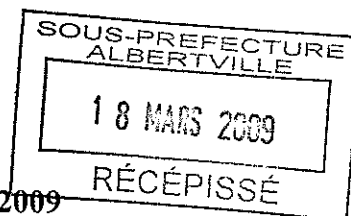


**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 23 Février 2009

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE	:	20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS	:	14
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS		
- AYANT DONNE POUVOIR	:	3
- REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT	:	1

Le Lundi 9 Mars 2009 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS : Messieurs Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET, Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (Montvalezan)
Madame Christiane JAYMOND (Sééz)
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, Olivier ARNAULT (Tignes)
Messieurs Marc BAUER, Gérard MATTIS (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES : Monsieur Damien PERRY (pouvoir à Daniel PAYOT)
Monsieur Jean-Louis GRAND (pouvoir à Christiane JAYMOND)
Monsieur Michel BOBBI (pouvoir à Marc BAUER)
Monsieur Boris MOUGEL
Monsieur Henri ANSELME-MARTIN

SECRETARE DE SEANCE : Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN

N° 2009-17 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2008 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Daniel PAYOT, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Daniel PAYOT propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD, 1^{er} Vice-président, est élu Président de la séance.

Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD indique que les comptes administratifs 2008 du budget principal et de ses quatre budgets annexes : déchets des ménages et assimilés, abattoir, maison funéraire et ZAC des Colombières détaillés dans le document comptable joint à la présente note de synthèse intitulé « comptes administratifs 2008 et extraits des comptes de gestion » se résument par section comme suit :

Budget Principal	Budget Déchets des ménages et assimilés	Chambre funéraire	Abattoir	ZAC	TOTAL BUDGETS
------------------	---	-------------------	----------	-----	---------------

Fonctionnement

Recettes	8 200 917,56 €	7 296 354,76 €	12 941,92 €	23 335,87 €	440 857,64 €	15 974 407,75 €
Dépenses	7 930 994,31 €	6 995 623,96 €	5 104,80 €	21 403,54 €	404 954,27 €	15 358 080,88 €

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2007

Reports +/- 2007	240 927,98 €	717 348,74 €	1 024,74 €	7 042,46 €	- 35 903,37 €	930 440,55 €
------------------	--------------	--------------	------------	------------	---------------	---------------------

Investissement

Recettes	183 782,15 €	1 414 571,75 €	19 147,36 €	34 280,05 €	- €	1 651 781,31 €
Dépenses	238 512,51 €	1 739 588,07 €	9 821,93 €	11 472,00 €	440 857,64 €	2 440 252,15 €

A ces opérations, il convient d'ajouter la reprise des résultats 2007

Reports +/- 2007	34 851,76 €	- 204 196,66 €	-18 979,36 €	-22 680,11 €	- €	- 211 004,37 €
------------------	-------------	----------------	--------------	--------------	-----	-----------------------

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2007 s'élève, tous budgets et toutes sections confondus, à 547 292,21 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	3 630,00 €	91 500,00 €	- €	- €	- €	95 130,00 €
Recettes	- €	14 000,00 €	- €	- €	- €	14 000,00 €

Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2008 du budget principal et des quatre budgets annexes des déchets des ménages et assimilés, de l'abattoir, de la maison funéraire et de la ZAC des Colombières et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Daniel PAYOT quitte la salle.

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2008 pour le budget principal et les budgets annexes.
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal et les budgets annexes.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

